

# Concours national 2011

aide à la création d'entreprises de technologies innovantes  
du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
en partenariat avec OSEO

## projet « création-développement » dossier de participation mode d'emploi

Pour établir au mieux votre dossier de participation :

### 1 - lisez attentivement le règlement du concours

### 2 - décrivez votre projet en suivant le plan indicatif ci-contre (25 pages environ) et joignez-y votre curriculum vitae détaillé et, s'il y a lieu, celui des membres de l'équipe

Les projets "création-développement" sont des projets dont la "preuve du concept" est établie et qui peuvent donner lieu à une création d'entreprise à court terme.

Sont également recevables dans cette catégorie les projets correspondant à des entreprises créées depuis le 31 mars 2010 (Cf. art. 4 du règlement).

### 3 - remplissez la fiche de candidature en ligne sur le site

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) ou [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

### 4 - validez, imprimez et joignez cette fiche à votre dossier de participation

### 5 - remplissez la liste des dépenses prévisionnelles

### 6 - complétez et signez la fiche d'engagement

**7 - préparez cinq exemplaires (l'original et 4 copies lisibles) du dossier complet**, non reliés, chaque exemplaire dans une chemise (*fiche de candidature remplie en ligne et imprimée, fiche d'engagement signée, description du projet, liste des dépenses prévisionnelles*). Attention, votre dossier ne sera pris en compte que dans la mesure où il sera reçu complet.

Les dossiers doivent être présentés sous forme dactylographiée, au format A4.

**8 - complétez votre dossier avec une lettre de motivation** indiquant les raisons vous amenant à créer une entreprise innovante (*1 page*)

### 9 - adressez les cinq exemplaires de votre dossier :

voir liste des "contacts régionaux" ci-jointe

- pour les candidats résidant en France métropolitaine à la direction régionale d'OSEO de votre résidence principale ;
- pour les candidats résidant dans les collectivités d'outre-mer (COM) ou en Nouvelle-Calédonie, à la mission régionale à la recherche et à la technologie de votre résidence principale ;
- pour les candidats résidant dans les départements d'outre-mer (DOM) à la délégation régionale à la recherche et à la technologie de votre résidence principale ;
- pour les candidats résidant à l'étranger à la direction d'OSEO Ile-de-France Paris.



[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

DATE LIMITE DE DÉPÔT :  
**jeudi 27 janvier 2011, dernier délai**

# CONCOURS NATIONAL 2011

aide à la création d'entreprises de technologies innovantes  
du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
en partenariat avec OSEO

## projet « création-développement »

PLAN INDICATIF DU DOSSIER DE PARTICIPATION (25 pages environ)

### 1 - Présentation du projet à la base de la création d'entreprise

- origine du projet
- description du produit, service ou procédé
- caractère innovant de la technologie
- principaux obstacles à surmonter
- partenariats existants ou à mettre en oeuvre (laboratoires publics, centres techniques, entreprises, ...)
- caractéristiques de l'entreprise envisagée (statut, locaux, matériel, ...)

### 2 - Équipe

- fonctions et contributions du candidat et des membres de l'équipe (salariés et non salariés) : préciser temps complet ou % de temps complet
- compétences et expériences professionnelles du candidat et des membres de l'équipe
- recrutements prévus

### 3 - Marché et objectifs commerciaux

- marché cible visé (définition, taille, tendance, ...)
- étude de la concurrence
- avantages concurrentiels de l'offre
- actions commerciales envisagées et modèle économique
- évaluation de la part de marché et du chiffre d'affaires de l'entreprise
- positionnement stratégique de l'entreprise sur le marché visé

### 4 - Programme d'innovation

- études techniques préalables déjà réalisées (joindre les rapports d'étude)
- études et recherches nécessaires au développement du/des produit(s), service(s) ou procédé(s), planning, résultats attendus pour chaque phase
- difficultés techniques à surmonter

### 5 - Aspects juridiques

- pour les salariés, obligations vis-à-vis de l'employeur actuel (joindre un accord de l'employeur sur le projet présenté)
- stratégie de protection intellectuelle : brevet, marque, savoir-faire, secret... (joindre les titres de propriété intellectuelle)
- liberté d'exploitation (étude d'antériorité, droits de tiers)
- contrats de partenariat
- environnement réglementaire (normes...)

### 6 - Besoins financiers et financement prévisionnel

- planning des dépenses prévisionnelles (à donner sur 3 ans)
- plan de trésorerie de la première année
- plan de financement (à donner sur 3 ans)
- comptes de résultat prévisionnels (à donner sur 3 ans)
- ressources financières (à donner sur 3 ans) : apports personnels des associés, levée de fonds, emprunts, aides publiques
- montant des capitaux nécessaires pour atteindre le "point mort" ou seuil de rentabilité

*Les projets "création-développement" doivent présenter la "preuve du concept" (démonstration de sa faisabilité-sur les plans technique, économique et juridique) établie en vue d'une création d'entreprise à court terme ainsi que l'équipe constituée pour la mener à bien.*

### Conseils

- 1 Les résultats des études préalables déjà réalisées doivent être pris en compte dans la présentation de votre projet\*.
- 2 Donnez toutes les informations nécessaires concernant la propriété intellectuelle liée à votre projet, notamment les démarches (en cours ou à venir) en vue :
  - d'obtenir des droits d'exploitation du propriétaire de la technologie ;
  - de valider la liberté d'exploitation (recherche d'antériorité, disponibilité de la technologie).Attention ! le propriétaire de la technologie (organisme de recherche, université, personne physique, industriel, autre...) est le seul habilité à concéder un droit d'exploitation (contrats, licences...)\*\*.
- 3 Les dépenses présentées font l'objet d'un examen attentif : veillez à ce qu'elles correspondent bien à la réalité du programme présenté.

Attention ! la liste des dépenses prévisionnelles jointe ne doit intégrer que les dépenses éligibles au concours (toutes ne le sont pas : par exemple, la commercialisation). La durée du programme d'innovation présenté est limitée à 24 mois correspondant à des phases précises du développement du produit/service/procédé.

Les dépenses de personnel doivent correspondre à des recrutements effectifs lors de la création. Le solde de la subvention accordée sera versé après justification de la totalité des dépenses.

- 4 Indiquez comment vous envisagez de financer le démarrage de votre entreprise, même si les fonds ne sont pas acquis au moment du dépôt du dossier.

\* Important : n'oubliez pas de joindre à votre dossier les rapports d'études préalables déjà réalisées

\*\* Joindre les brevets s'ils existent, les accords de tiers (accord de l'employeur pour les salariés par exemple...)

# CONCOURS NATIONAL 2011

aide à la création d'entreprises de technologies innovantes  
du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
en partenariat avec **OSEO**

## projet « création-développement »

### LISTE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DU PROGRAMME D'INNOVATION

Attention : vous devez détailler les dépenses prévisionnelles pour chacune des phases de développement du projet

Nom et prénom du candidat : \_\_\_\_\_

| Nature des dépenses                                                                                                                               | Prix de l'heure <sup>(1)</sup> | Phase 1         |         | Phase 2         |         | Phase 3         |         | Total H. T (€) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|----------------|
|                                                                                                                                                   |                                | du              | au      | du              | au      | du              | au      |                |
|                                                                                                                                                   |                                | 24 mois maximum |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Nature des dépenses internes</b>                                                                                                               |                                | Nombre d'heures | Montant | Nombre d'heures | Montant | Nombre d'heures | Montant |                |
| Cadres, ingénieurs et docteurs<br>Techniciens<br>Autres (préciser)                                                                                |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Sous-total frais de personnel (I)</b>                                                                                                          |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| Frais généraux<br>(forfait équivalent à 20%<br>des frais de personnels)<br>Achats consommés ou incorporés<br>(petit matériel, produits divers...) |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Sous-total frais généraux + achats (II)</b>                                                                                                    |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Nature des dépenses externes</b>                                                                                                               | Prestataires <sup>(2)</sup>    |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| Travaux techniques<br>Propriété industrielle<br>Étude de marché<br>Design<br>Formation<br>Autres                                                  |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Sous-total prestations et sous-traitance (III)</b>                                                                                             |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| Investissements non récupérables affectés au programme<br>Amortissement des investissements récupérables sur la durée du programme                |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Sous-total invest. + amortissements (IV)</b>                                                                                                   |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |
| <b>Total général HT (I+II+III+IV)</b>                                                                                                             |                                |                 |         |                 |         |                 |         |                |

(1) Taux horaire direct = [Salaires bruts annuels (d'après DAS) + charges sociales] / 1600 heures. DAS : déclaration annuelle des salaires.

(2) Précisez, si possible, le nom des prestataires ou des sous-traitants. Le choix de ces derniers pouvant être modifié ultérieurement.

# CONCOURS NATIONAL 2011

aide à la création d'entreprises de technologies innovantes  
du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
en partenariat avec **OSEO**

## projet « création-développement » fiche d'engagement du candidat

(à joindre au dossier  
en **cinq exemplaires**)

**Je, soussigné(e)**

*(nom et prénoms,  
date et lieu de naissance)*

---

---

---

résidant à

*(adresse postale complète)*

---

---

---

---

**candidat(e)** au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes 2011, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

**certifie** avoir pris connaissance du règlement du concours 2011

et **m'engage** à en respecter toutes les clauses,

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*(signature obligatoire)*